

18<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de  
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature  
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

**18.54 Installation d'une station de radio dans la vallée de l'Arava, Israël**

APPRECIANT la valeur particulière de la vallée de l'Arava, en tant que partie constituante du grand rift syro-africain qui constitue une voie de migration essentielle pour des millions d'oiseaux d'Europe centrale et orientale, y compris des espèces en danger et protégées;

RECONNAISSANT l'importance de cette petite région, dernier espace libre de l'écosystème fragile du désert du Négev, pour la faune sauvage, y compris pour des espèces en danger et en tant que zone de nature sauvage;

NOTANT que le "U.S. Board for International Broadcasting" et la Voix de l'Amérique, en accord avec le Gouvernement israélien, prévoient d'installer un immense émetteur radio dans la vallée de l'Arava, doté d'une antenne couvrant quelque 800 hectares et de 22 pylônes de 160 à 200 mètres de haut, reliés par des milliers de câbles, produisant une radiation électro-magnétique de très haute intensité émise par 16 émetteurs de 500 kW chacun;

CONSCIENTE de ce que cette station présentera un danger pour les oiseaux et pour toute la faune sauvage à cause des risques de collision avec les installations, de l'impact thermique produit par les radiations importantes d'ondes ultra-courtes et de l'impact non thermique possible mais inconnu sur la navigation des oiseaux, et consciente de ce que la station, si elle est construite à cet emplacement, entraînera la destruction, directe et indirecte, de plus de 100 km<sup>2</sup> dans le dernier espace libre du Négev central;

PREOCCUPEE par le fait que l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), demandée par le Conseil national israélien de planification, n'a jamais été achevée, qu'aucune EIE n'a été effectuée, comme l'exige le droit américain et que les gouvernements, tant israélien qu'américain, ont l'intention d'approuver le projet et de commencer les travaux;

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18<sup>e</sup> session:

INVITE les gouvernements d'Israël et des États-Unis d'Amérique à refuser de donner leur feu vert au projet de la Voix de l'Amérique avant qu'une EIE ait été menée à bien, comme cela a été demandé en Israël et comme cela est exigé aux États-Unis, conformément aux normes et lois américaines, y compris la Loi sur les espèces en danger et la Loi relative à la politique nationale de l'environnement (NEPA).

*Note: Il y a eu désaccord quant à l'exactitude des faits contenus dans la présente Recommandation et ce problème n'a pas été résolu. La délégation des États-Unis d'Amérique, membre de l'UICN, contestait les faits alors que la Société pour la protection de la nature d'Israël et d'autres ONG membres, défendaient le texte, déclarant que les faits étaient issus de documents officiels du Conseil international de radiodiffusion. Le texte a été adopté par une nette majorité de membres des catégories A et B.*